

21 AVRIL 2023



# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

Palais du Grand Large  
Saint-Malo

PROJET

L'Assemblée générale statutaire de Présanse s'est tenue au Palais du Grand Large à Saint-Malo le **vendredi 21 avril 2023**.

Etaient présents ou représentés les Services de Prévention en Santé au Travail Interentreprises listés ci-après :

Région	Département	Services
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	01 – Ain	PRESTA AIN ET BEAUJOLAIS
	03 – Allier	SSTI 03
	07 – Ardèche	
	15 – Cantal	ACISMT
	26 – Drôme	APST 26 07 CISTT
	38 – Isère	ALPES SANTÉ TRAVAIL
	42 – Loire	
	43 – Haute-Loire	AIST 43
	63 – Puy-de-Dôme	AIST LPA
	69 – Rhône	AGEMETRA AST GRAND LYON
	73 – Savoie	SSTS
	74 – Haute-Savoie	AST 74
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	21 – Côte d'Or	AIST 21
	25 – Doubs	AST 25
	39 – Jura	OPSAT
	58 – Nièvre	MTN - PRÉVENTION
	70 – Haute-Saône	
	71 – Saône-et-Loire	MT 71
	89 – Yonne	
	90 – Territoire de Belfort	
<b>Bretagne</b>	22 – Côtes d'Armor	AIST 22 STC-QUIMPER
	29 – Finistère	STI PRESANTRA
	35 – Ille-et-Vilaine	SANTÉ AU TRAVAIL EN PAYS DE FOUGÈRES STSM AST 35
	56 – Morbihan	AMIEM
<b>Centre-Val de Loire</b>	18 – Cher	APST 18
	28 – Eure-et-Loir	
	36 – Indre	AISMT 36
	37 – Indre-et-Loire	APST 37
	41 – Loir-et-Cher	APST
	45 – Loiret	CIHL
<b>Collectivité d'outre-mer (COM)</b>	988 – Nouvelle-Calédonie	
	987 – Polynésie française	
	977 – Saint-Barthélemy	

	978 – Saint-Martin	SISTBI
	975 – Saint-Pierre-et-Miquelon	
	986 – Wallis-et-Futuna	
<b>Corse</b>	2A – Corse-du-Sud	SIST 2A
	2B – Haute-Corse	SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL 2B
<b>Grand Est</b>	08 – Ardennes	AST 08
	10 – Aube	
	51 – Marne	STSM 51
	52 – Haute-Marne	ASTHM
	54 – Meurthe-et-Moselle	
	55 – Meuse	
	57 – Moselle	
	67 – Bas-Rhin	
	68 – Haut-Rhin	STSA
88 – Vosges		
<b>Guadeloupe</b>	971 – Guadeloupe	CIST
<b>Guyane</b>	973 – Guyane	CISTC STKOG
<b>Hauts-de-France</b>	02 – Aisne	PRESOA POLE SANTE TRAVAIL
	59 – Nord	CEDEST STSA
	60 – Oise	MEDISIS SMIN
	62 – Pas-de-Calais	ACTION SANTE TRAVAIL ASTIL 62
	80 – Somme	ASMIS
<b>Ile-de-France</b>	75 – Paris	CMSM THALIE SANTE CIAMT CMIE EFFICIENCE SANTÉ AU TRAVAIL
	77 – Seine-et-Marne	SIMT
	78 – Yvelines	OSTRA
	91 – Essonne	ASTE
	92 – Hauts-de-Seine	HORIZON SANTE TRAVAIL
	93 – Seine-Saint-Denis	AMET
	94 – Val-de-Marne	IPAL
95 – Val-d'Oise	AMETIF	
<b>La Réunion</b>	974 – La Réunion	
<b>Martinique</b>	972 – Martinique	SIST 972 AISTM 2 MT
<b>Mayotte</b>	976 – Mayotte	
<b>Normandie</b>	14 – Calvados	PST
	27 – Eure	AMI SANTÉ AU TRAVAIL

	50 – Manche	SIST OUEST NORMANDIE
	61 – Orne	
	76 – Seine-Maritime	MASANTE.PRO SANTRA PLUS AMSN AMSD ISTF
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	16 – Charente	SPSTI CHARENTE
	17 – Charente-Maritime	STAS APAS
	19 – Corrèze	SPST 19 - 24
	23 – Creuse	
	24 – Dordogne	
	33 – Gironde	SSTI 33 SIST DU LIBOURNAIS
	40 – Landes	SSTL
	47 – Lot-et-Garonne	CIST 47
	64 – Pyrénées-Atlantiques	PRISSM AHII
	79 – Deux-Sèvres	
	86 – Vienne	ASSTV
87 – Haute-Vienne	SPSTI 23/87	
<b>Occitanie</b>	09 – Ariège	
	11 – Aude	APREVYA SANTE TRAVAIL SIST NARBONNE
	12 – Aveyron	PRESTAL
	30 – Gard	AISMT
	31 – Haute-Garonne	PREVALY SSTMC
	32 – Gers	CSTG
	34 – Hérault	AIPALS ENSANTE AIST
	46 – Lot	
	48 – Lozère	
	65 – Hautes-Pyrénées	ASMT
	66 – Pyrénées-Orientales	
	81 – Tarn	SPST 81
	82 – Tarn-et-Garonne	SMTI 82
<b>Pays de la Loire</b>	44 – Loire-Atlantique	GIST 44 SSTRN SMIE MTPL
	49 – Maine-et-Loire	SMIA STCS
	53 – Mayenne	SATM
	72 – Sarthe	ST 72
	85 – Vendée	PSTVL

<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	04 – Alpes-de-Haute-Provence	
	05 – Hautes-Alpes	GEST 05
	06 – Alpes-Maritimes	AMETRA 06
	13 – Bouches-du-Rhône	AISMT GIMS EXPERTIS ST PROVENCE
	83 – Var	AIST 83
	84 – Vaucluse	AIST 84 GMSI 84

Pour un total de 315 voix

Par ailleurs étaient représentées Associations régionales ci-après :

- Présanse PACA-Corse
- Présanse Nouvelle-Aquitaine
- Présanse Bretagne
- APST Centre Val de Loire
- Présanse Bourgogne Franche Comté
- Présanse Normandie
- Présanse Pays de la Loire
- Présanse Hauts de France
- Présanse Occitanie
- GEST
- Présanse Auvergne-Rhône Alpes
- ASPSTI IDF

Pour un total de 12 voix

donc un **total de 327 voix sur 406, soit 80,5 % des voix étaient présentes ou représentées.**

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. Maurice PLAISANT, Président du Conseil d'Administration, ouvre l'Assemblée Générale, qui se tient au Palais du Grand Large à St-Malo.

M. PLAISANT annonce que, selon la feuille de présence, 115 Services adhérents et 12 Associations régionales sont présents ou représentés et qu'ils disposent de 327 voix sur un total possible de 406 (soit 80,5 %). Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer, conformément aux dispositions des nouveaux statuts.

Il a été rappelé que sont déposés sur le bureau de l'Assemblée :

- Les statuts adoptés par l'Assemblée générale du 14 décembre 2022 ;
- Le règlement intérieur adopté par le CA du 28 mars 2023 ;
- La convocation à l'Assemblée générale, l'ordre du jour et les documents annexes adressés aux adhérents ;
- Les pouvoirs des membres représentés.

M. BRUN rappelle les dispositions statutaires applicables à l'Assemblée générale en vertu des statuts et du règlement intérieur.

M. PLAISANT, Président, donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire du 9 juin 2022 et Extraordinaire du 14 décembre 2022.
- Rapport moral du Président.
- Rapport d'activité et rapport financier de l'exercice 2022.
- Projet de budget pour 2023 et fixation des cotisations.
- Discussion et vote des résolutions.
- Proclamation des résultats du scrutin.

## 2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT MAURICE PLAISANT

Chers Collègues,

Il m'appartient donc de vous présenter mon rapport moral. Réélu à l'unanimité par le nouveau Conseil d'Administration de Présanse le 8 mars dernier à la présidence de notre association, j'entame ainsi un nouveau mandat de 3 ans. Cette élection et cette marque de confiance me donnent l'occasion de poursuivre l'action engagée à vos côtés et de m'adresser à vous aujourd'hui, une année après l'entrée en vigueur de la réforme. En effet, le 31 mars 2022, la loi du 2 août 2021 devenait applicable.

Les Conseils d'Administration des SPSTI ont été installés après la désignation de leurs membres, par les Organisations représentatives d'Employeurs et de Salariés au niveau interprofessionnel. La mise en œuvre de la réforme s'est ainsi engagée par la mise en place de la nouvelle gouvernance. Dans un premier temps, les sujets d'ajustements statutaires, aux différents échelons, nous ont donc largement mobilisé dans l'attente de la finalisation du corpus des textes d'application.

L'évolution du système de santé au travail, motivée entre autres par le constat d'une hétérogénéité de l'action de notre réseau, appelait une organisation renouvelée au sein des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises qui ont été placés au cœur de la réforme. Cette recherche de cohérence et d'efficacité collective a ainsi conduit, le 14 décembre 2022, à l'adoption de nouveaux statuts au sein de Présanse. L'évolution principale réside en effet dans la composition du Conseil d'Administration dont les membres sont désormais les associations régionales de SPSTI adhérentes. Cette disposition vise avant tout à assurer un lien plus fort avec les réalités opérationnelles de vos Services **en organisant la consultation et le retour systématique des membres localement** sur tout sujet collectif de nature à appuyer la mission, et ce **dans le respect de l'autonomie de gestion de chaque entité**. Des modifications statutaires au sein des associations régionales ont eu lieu dans les suites pour une mise en cohérence, d'autres sont encore attendues. Elles sont importantes à mener. Nous nous sommes donnés jusqu'au mois de décembre 2023 pour les réaliser.

Cette adaptation a été un temps fort de la vie de notre association. Mais malgré le respect des étapes définies collectivement, en Conseil d'Administration, en Assemblée générale ou lors de réunions avec les Présidents des Associations Régionales, et malgré un vote très majoritaire à plus de 80%, 8 Services ont décidé de quitter notre association à la suite de l'adoption de ces nouveaux statuts.

Cela étant, j'espère que les malentendus seront prochainement dépassés, car je continue à croire, comme vous tous qui avez voté ces statuts, que le renforcement de la structuration de notre réseau que nous avons ainsi engagé, est favorable à la préservation des SPSTI dans le système de santé au travail et au service rendu aux entreprises adhérentes.

Car faut-il le rappeler, le rapport « Lecocq » envisageait en 2018 la nationalisation des Services de Santé au Travail avec une « urssafisation » de leurs cotisations,

mettant fin à l'existence de nos Services de droit privé administrés et présidés par des employeurs des territoires depuis 1946 ; Employeurs qui sont en outre les premiers responsables de la santé et de la sécurité de leurs salariés.

Le motif principal évoqué dans le rapport était le constat d'un réseau aux pratiques hétérogènes insuffisamment efficaces au regard des enjeux de la prévention.

Dès lors, les partenaires sociaux ont réagi et ont signé un ANI fin 2020 pour garder la main.

En particulier, les Organisations Patronales ont décidé de s'investir dans la gouvernance des Services de Prévention et de Santé au Travail en désignant désormais les administrateurs employeurs. Les OPNI se sont ainsi engagées, vis-à-vis du gouvernement, à s'impliquer dans ce réseau pour plus de cohérence et d'effectivité du service rendu. Leur accord a été repris dans la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

**Dans les suites, le MEDEF, la CPME et l'U2P ont souhaité s'appuyer sur Présanse pour réussir la réforme dans laquelle ils ont engagé leur responsabilité.**

Dans un courrier du 31 octobre 2022, **ensemble, les 3 OPNI** ont écrit à l'association Présanse pour rappeler le rôle politique des Organisations Patronales dans la définition de cette réforme et pour indiquer qu'elles comptaient s'appuyer sur Présanse pour réussir son application.

Je les cite : « *Les missions de Présanse sont essentielles pour accompagner la mise en œuvre effective de cette réforme ambitieuse par le biais de la négociation de la Convention Collective des SPSTI et l'accompagnement technique de ces derniers.*

*Dans ce cadre, nous souhaitons pleinement que vous nous accompagniez à travers vos différentes missions qui sont de deux ordres :*

- *Gestion et animation de la convention collective des SPSTI,*
- *Soutien technique des représentants des employeurs au plan national (CNPST), régional (CRPST) et local (SPSTI). »*

S'en est suivi, un comité de liaison entre les OPNI et Présanse qui s'est réuni pour la première fois le 7 février 2023. Et vous avez pu constater hier que leurs représentants se sont associés à nos travaux en marge de notre assemblée générale.

Nous devons en effet conduire nos missions au bénéfice des employeurs et des salariés dans un système défini par les partenaires sociaux au niveau national, et pour nous, Présidents, sous mandat patronal. L'ensemble étant régulé par l'Etat.

Si sur **le plan politique** les relations avec l'Etat sont assurées par les Organisations représentatives d'Employeurs et de Salariés, sur **le plan opérationnel**, il est essentiel que Présanse ait le contact avec les pouvoirs publics pour faciliter l'application des textes.

A ce titre, je me félicite que Présanse soit systématiquement consultée par les services de l'Etat : Ministères, Administrations, IGAS, CESE, CNAM, etc.

En restant dans notre rôle opérationnel, tout en démontrant notre capacité à être une force de propositions construite et fiable, nous avons établi des relations de confiance utiles et solides.

Ce niveau de relation a été visible lors des Journées Santé-Travail de Présanse où le Ministre du travail a tenu à intervenir (malgré un emploi du temps chargé) et où il a indiqué (je cite) : « *qu'il veillerait à la place de Présanse dans le système de Santé au Travail* », ce que nous avons pu vérifier entre autres, lorsqu'il nous a conviés quelques semaines plus tard à participer aux Assises du travail dans le cadre du Conseil National de la Refondation.

Les Journées Santé-Travail ont accueilli le Ministre mais aussi le Directeur général du travail, qui lui aussi a déclaré (je cite de nouveau) : « *savoir pouvoir s'appuyer sur Présanse, tant au niveau national qu'**au niveau régional**, pour travailler sur les enjeux de la santé au travail* » et de conclure : « *Vous l'aurez compris, je souhaite que les SPSTI prennent toute leur place, légitime, dans les politiques de santé au travail* ».

Y participait aussi le Président du CNPST, Monsieur Dominique GIORGI.

Bien sûr, cette reconnaissance des pouvoirs publics, comme celle des Organisations Patronales n'ont de sens que si cela sert **l'action et la réussite de nos missions localement**. Un lien constant avec les pilotes du système, en sachant faire valoir les réalités opérationnelles, est pour autant essentiel.

Car, je le dis de nouveau, **notre réussite ne peut être que collective, et reconnue** par les partenaires sociaux et l'Etat. Nous faisons tous partie d'un seul et même dispositif. La réussite d'une partie des SPSTI ne peut suffire à préserver notre modèle associatif privé de proximité. Et cela est une motivation supplémentaire pour engager collectivement le **Programme d'Orientations et d'Actions sur lequel nous avons échangé hier**, et sur lequel vous serez amenés à vous prononcer ce matin.

Un article de presse titrait en novembre dernier : « *Un premier bilan décevant de l'application de la loi du 2 août 2021* », **alors même que tous les décrets d'application n'étaient et ne sont toujours pas parus**. Constat évidemment prématuré ; pour autant, OUI, le temps qui nous sépare de l'évaluation des effets de cette réforme s'écoule nécessairement. Il est bon d'en avoir conscience pour avancer sans attendre sur tous les sujets qui le permettent. Et même, si la définition des décrets d'application s'étale sur de longs mois, rendant difficile une déclinaison opérationnelle lisible, cohérente et rapide, la fin du Plan Santé Travail N° 4 en 2025 apparaît comme une échéance évidente où une évaluation globale de notre action sera réalisée. D'où la question qui nous guide : que devons-nous avoir réussi ensemble d'ici 3 ans ? Et quelles organisations et moyens mettre en œuvre à cette fin ? L'engagement de tous, et la solidarité entre nous seront les gages du succès.

Bien sûr, nous sommes tous conscients que d'importantes difficultés subsistent pour assurer de manière effective l'ensemble de l'offre socle, et notamment avec la situation de la démographie des médecins du travail. Nous devons travailler sans état d'âme tous les leviers de progrès. Mais, permettez-moi de partager une conviction : **si nous mettons tout en œuvre collectivement ce qui est en notre**

**pouvoir**, en lien avec les pilotes du système, **personne ne pourra prétendre à de meilleurs résultats ou suggérer une alternative crédible**. Notre seul risque est de nous décourager ou de nous diviser. Et cette action concertée laisse de grandes marges de manœuvre dans la mise en œuvre et pour des décisions locales adaptées.

Des progrès sur la cohérence du service rendu, sur la lisibilité de nos tarifs, sur les performances de nos systèmes d'information, sur la juste mobilisation des compétences disponibles sont à notre portée.

Je souhaite que le Programme d'Orientations et d'Action de Présanse constitue un projet fédérateur et donne de la force et de la cohérence pour l'action de chacun au plus près des entreprises et des travailleurs dans leur territoire. Je souhaite que tous trouvent dans le collectif la dynamique constructive nécessaire à la pérennité, aux succès et à la reconnaissance de nos structures au bénéfice d'un service rendu aux entreprises et aux travailleurs.

Les associations régionales ont un rôle clé à jouer pour cette réussite collective. Mais quel que soit l'échelon d'action, la réussite collective repose avant tout sur l'implication de chacun. Car rappelons-le, **Présanse c'est nous tous !**

J'adresse ainsi un merci particulier à tous ceux qui s'impliquent dans notre association, au sein du bureau, du Conseil d'Administration et des nombreuses commissions essentielles à l'action de Présanse. Les réunions ont été nombreuses pour travailler à la mise en œuvre de la réforme, parfois organisées dans des délais courts, dans des conditions difficiles au milieu des grèves et des contraintes du quotidien. Une mention spéciale aux membres de la délégation patronale emmenée par Alain Igorra : La vitalité de notre convention collective avec des accords régulièrement signés est une gageure dans ces temps de transformation. La négociation des salaires 2023 en est un exemple. Limiter l'augmentation des salaires minima à 3,5% cette année, dans un contexte de réforme et d'inflation à 6% a demandé pédagogie, adresse et persuasion. Bravo à eux ! Ce résultat souligne la préoccupation des intérêts des SPSTI qu'ont les Présidents et les Directeurs qui donnent de leur temps pour cette fonction essentielle de Présanse et qui oriente 80% de nos budgets.

Parmi les sujets du dialogue social, la formation professionnelle demande une attention particulière dans cette période de transformation de nos organisations. Notre participation à l'OPCO Santé, toujours en phase de rodage, suppose un investissement en temps considérable pour vous permettre à terme, de tirer le meilleur parti des fonds versés.

Je tiens également à saluer les Administrateurs de Présanse qui ont passé la main le 8 mars lors de l'installation du nouveau Conseil d'Administration.

Beaucoup avaient vécu ces dernières années **l'exigeant rythme imposé** par la réforme, la crise sanitaire ou la préparation de nos nouveaux statuts. Je n'oublie pas leur disponibilité et leur action. Merci à eux tous.

Je voudrais adresser un message particulier à un de mes prédécesseurs, même s'il n'est pas présent aujourd'hui. Je pense à Jacques TEXIER. Après avoir présidé l'ACMS près de vingt ans, il a été administrateur de Présanse autant d'années, dont

6 en tant que Président ainsi que 18 mois mon Vice-Président et a joué un rôle actif **dernièrement** pour l'unité des Services d'Ile de France dans un contexte délicat. Je tenais à saluer devant vous cet engagement considérable au sein de notre réseau.

Enfin, nous savons également pouvoir compter sur une équipe permanente toujours mobilisée et soudée en dépit d'années de réforme et de crise sanitaire particulièrement exigeantes. Je peux témoigner que son attitude et les efforts déployés dans l'intérêt collectif ont été exemplaires. Sa motivation est **un plus** pour le secteur et doit être soutenue.

Votre présence nombreuse aujourd'hui et la perspective d'un projet commun au bénéfice de tous est nécessairement un encouragement pour l'ensemble de l'équipe.

Ils vous présenteront dans un instant l'activité de l'année écoulée.

Pour conclure, nous pouvons tous faire le constat que la réforme de 2021 ou encore celle récente des retraites, ne font qu'ajouter aux attentes vis-à-vis des SPSTI. Soyez assurés que nous faisons et que nous ferons valoir les limites opérationnelles de ce que demandent l'Etat et les partenaires sociaux pour obtenir un cadre applicable.

A ce titre, notre capacité à consolider des données et à communiquer en concertation sont essentielles pour crédibiliser et donner du poids à notre expression. Les moyens de Présanse sont bien sûr mobilisés à cet effet.

Mais la hauteur croissante de ces attentes est aussi une source de valorisation pour nos Services et leurs personnels.

Et je le dis une fois de plus, notre **action collective, solidaire**, s'appuyant sur les niveaux local, régional et national, est notre plus grand atout. Et aucune autre solution alternative ne pourra rivaliser si nous faisons preuve de cohésion.

Je sais pouvoir compter sur vous, comme vous pouvez compter sur moi. `

Et comme l'ont souhaité nos Amis Bretons, je m'exprimerai dans ma deuxième langue :

FORTI SAREMU, SI UNITI SEMI. (Unis, nous serons plus forts).

Je vous remercie.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITE

On rappellera que l'action de Présanse s'inscrit dans l'objet associatif, et est décrite comme suit dans les statuts du 14 décembre 2022 :

*Présanse a pour objet de faciliter la réalisation des missions des Services de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Elle a ainsi pour but les échanges, le conseil, la documentation, la communication, les études et la représentation de ses adhérents, dans leur domaine d'activité.*

*L'association a également compétence pour négocier et conclure des conventions et accords collectifs de travail concernant les services de santé au travail interentreprises.*

*Dans ce cadre, PRESANSE notamment :*

- représente tous les SPSTI membres dans le cadre de la défense de leurs intérêts collectifs ;*
- assure la relation avec les interlocuteurs de niveau national (DGT, ministères, parlementaires en charge d'aspects du dossier lié à l'activité des SPSTI,...)*
- alimente et prend en compte les réflexions des partenaires sociaux et de l'Etat*
- intervient sur les questions d'intérêt ou de portée nationale, sur les questions dont le traitement est réalisé avec des interlocuteurs de niveau national et sur les thématiques nationales : notamment dialogue social, réglementation des SPSTI.*
- favorise l'harmonisation des pratiques (structurel : élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information, mise en œuvre concertée de l'offre de services...) et la cohérence du service rendu*
- accompagne et coordonne des actions communes ;*
- collecte, traite et diffuse détient et diffuse des données des SPSTI qui sont consolidées au niveau national, qui permettront entre autres d'alimenter la réflexion sur les actions à mener*
- conduit des actions de communication au niveau national.*

Ce cadre statutaire guide les orientations de l'activité de Présanse sur l'année.

En 2022, les orientations (AG du 9 juin 2022 à Paris, résolution n° 6), étaient rédigées ainsi :

- En qualité de représentant des opérateurs, répondre à toute question des pilotes du système national de santé au travail (Etat et partenaires sociaux) favorisant la rédaction d'une réglementation applicable et favorable à la

bonne réalisation de la mission des SPSTI, et en particulier dans le périmètre l'ensemble socle de services.

- Animer un partage des pratiques pour guider les SPSTI dans la mise en œuvre de la réforme dans tous les aspects de leur activité.
- Proposer toute action permettant de faire face aux besoins de personnels de santé des SPSTI
- Proposer une communication partagée sur l'offre socle de services
- Proposer des évolutions statutaires pour Présanse adaptées aux besoins de SPSTI et favoriser la cohérence du réseau des associations régionales
- Assurer les missions quotidiennes de veille et de conseil juridiques
- Préparer la révision de la grille des classifications de la branche au regard de la nouvelle réglementation et des besoins de la branche
- Assurer le recueil de données consolidées du secteur
- Assurer la mission de veille et d'information

La couverture de ces orientations est brièvement décrite dans les pages suivantes, regroupées selon leur réalisation par un même pôle de Présanse (juridique, médico-technique, statistique, communication...)

## Accompagner la mise en œuvre de la réforme (activité du pôle juridique)

Le pôle juridique a accompagné les SPSTI dans la mise en œuvre opérationnelle de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, en proposant :

- Trames rédactionnelles (statuts, RI, Commission de contrôle)
- Tableaux de synthèse facilitant la lecture des évolutions textuelles (délégations, fonctions publiques, télésanté, rendez-vous de liaison...)
- Actualisation des modèles de contrat de travail des personnels des SPSTI

On notera par ailleurs d'autres supports juridiques ciblés sur les besoins des SPSTI :

- Report des visites et assemblées statutaires (crise sanitaire)
- Modèle de règlement intérieur des SPSTI
- Vaccinations
- Cotisations des SPSTI (contentieux)
- ....

Et au-delà des sujets précités, d'autres travaux ont été menés (CNIL, DMST/INS, signature électronique...)

Le pôle juridique a également accompagné et conseillé individuellement les adhérents au quotidien.

## Négocier la convention collective et les accords professionnels de branche

Pour rappel, Présanse est négociateur pour la branche de la convention collective nationale du personnel des SSI.

La représentativité étant mesurée tous les 4 ans, Présanse a renouvelé sa demande en 2021 et c'est par l'arrêté du 6 octobre 2021 qu'il est reconnu représentatif et comme étant la seule organisation professionnelle d'employeur représentative dans la Convention collective nationale des SSI. Cet arrêté se substitue à celui du 26 juillet 2017.

La branche bénéficie d'un dialogue social régulier et dynamique. La Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation se réunit en moyenne une fois par mois.

### **En 2021/2022, ont été conclu les accords et avenants suivants :**

#### ***-Avenant du 25 novembre 2021 à l'accord Formation, portant sur la fonction tutorale***

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tutorat exercé dans le cadre de l'alternance conduit à la mise en place d'une rémunération, en lien notamment avec les financements versés aux employeurs par l'Opco santé, dont le montant et la durée sont décidés au sein de chaque Service.

### ***-Accord-cadre du 25 janvier 2022 portant sur le télétravail***

Accord-cadre qui se veut être un outil d'aide au dialogue social dans les Services pour une mise en œuvre réussie du dispositif

### ***-Accord relatif à la RMAG 2022***

Revalorisation de 2,4 %

### ***-Accord alignant le montant de la RMAG de la classe 1 sur le montant de la RMAG de la classe 2***

Les partenaires sociaux ont donné un coup de pouce au RMAG du pied de grille classe 1, et ont décidé d'aligner le montant de la classe 1 sur celui de la classe 2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### ***-Accord relatif aux indemnités kilométriques et aux frais de repas pour l'année 2022***

Pour les véhicules automobiles motocyclettes de 5 CV fiscaux et moins et véhicules électriques, ainsi que pour les véhicules automobiles ou motocyclettes de 6 et 7CV fiscaux et plus, l'indemnité kilométrique s'établit à 0,50 euro/km.

L'indemnité de frais de repas, quant à elle, est fixée à 18 euros.

### **Négociation collective 2022 en cours et à venir**

#### ***-Finalisation d'un accord relatif au droit syndical***

L'objectif est de réviser plusieurs articles de la CCN portant sur le droit syndical, les communications syndicales, le local syndical, les absences pour raisons syndicales, les délégués du personnel et le comité d'entreprise, compte tenu, notamment de l'obsolescence de ces articles au regard des évolutions législatives et réglementaires.

#### ***-Finalisation d'un avenant à l'accord formation, visant à allonger la durée des contrats de professionnalisation***

Pour permettre une meilleure prise en charge, par l'Opco santé, des contrats de professionnalisation, les partenaires sociaux ont convenu d'allonger la durée desdits contrats. Un avenant à l'accord portant sur la formation professionnelle a donc été conclu en ce sens.

#### ***-Ouverture de la négociation relative à la classification des emplois conventionnels***

Plutôt que d'appréhender le sujet des infirmiers en santé au travail de manière isolée, les partenaires sociaux ont convenu de le traiter plus globalement, au niveau de la classification des emplois conventionnels.

Un accord de méthode est en discussion

Le système classant n'est pas remis en cause.

L'ensemble des descriptifs d'emplois existant dans la CCN devrait être examiné pour vérifier leur adéquation avec le contenu des postes, et envisager, le cas échéant des revalorisations

D' éventuels nouveaux emplois repères pourraient être créés en fonction des souhaits de définir des possibilités d'évolution de carrière dans la filière support notamment, et de l'évolution des réalités de terrain au sein des Services.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs convenu qu'ils devront être accompagnés par un expert tout au long des travaux menés sur le sujet.

**- Ouverture au mois de novembre 2022 de la négociation portant sur les RMAG 2023 – signature d'un accord le 18 janvier 2023.**

**Animer les réflexions et les échanges dans le domaine des ressources humaines, de la formation professionnelle et de l'évolution des compétences au sein des équipes de Santé au travail. Aider à la création d'outils de gestion des ressources humaines adaptés au secteur.**

La Commission Ressources Humaines de Présanse est composée de Directeurs et de Responsables Ressources Humaines issus de Services de tailles diverses.

Elle a permis cette année la tenue d'Ateliers RH en webinaire sur le baromètre social.

Une rencontre nationale a également été organisée afin d'animer les pratiques professionnelles en matière de ressources humaines. Un accueil des professionnels RH récemment entrés en fonction a été mis en place pour la première fois afin de les sensibiliser aux spécificités du secteur de la santé au travail et faciliter le travail en réseau.

Enfin, des éléments de réflexions ont été formalisés sur la classification des emplois en vue des prochaines négociations collectives de branche.

### **Préparer la certification**

Suite à l'ANI du 9 décembre 2020 et la loi d'août 2021, Présanse a contribué à la définition du référentiel de certification SPEC 2217 en s'appuyant sur sa Commission Qualité et Certification pour effectuer un recueil des avis, une compilation des retours du réseau sur la version transmise en avril et un travail d'ajustement et d'écriture pour aboutir à la version définitive.

Les actions suivantes ont été menées :

- Commission Certification réunie en décembre 2022
- Analyse du cahier des charges des partenaires sociaux
- Analyse comparative des exigences et des indicateurs
- Echanges tout au long du processus avec la DGT pour aller vers la cohérence et la faisabilité

Les observations faites par le réseau ont porté notamment sur les points suivants :

- Clarification du périmètre
- Amélioration du langage qualité
- Davantage de renvois au cadre réglementaire au lieu d'éléments listés qui peuvent varier dans le temps
- Simplification des indicateurs proposés pour le niveau 2 pour les 3 missions de l'offre socle
- Clarification du niveau 3 avec l'abandon de la formulation qui sous-entendait l'exigence d'un service rendu à 100%

A noter que le texte définitif de la SPEC 2217 contient encore des exigences difficiles à satisfaire et de nombreux indicateurs qui posent la question de la faisabilité et de la pertinence :

-  
Parallèlement l'accompagnement des Services dans leur démarche de progrès s'est poursuivi en 2022 et 2023 pour entretenir la dynamique de l'amélioration continue en attendant le référentiel. Au 1<sup>er</sup> avril 2023 on comptait 22 Services labellisés et 18 certifiés ISO 9001.



## Développer le recueil et l'exploitation des informations utiles à la branche des SPSTI en cohérence avec les rapports d'activité demandés par les pouvoirs publics.

Le recueil et l'exploitation des données des SPSTI (rapport de branche et rapport Chiffres Clés) :

- **Le rapport Chiffres clés** traduit le fonctionnement des Services et rend compte de l'activité, de la gestion, et de la gouvernance des SPSTI. En 2023, de nouveaux indicateurs rendant compte de l'effectivité du service rendu ont été intégrés au questionnaire, en cohérence avec la nouvelle enquête de la DGT, notamment sur la PDP et sur la participation à la politique de santé publique.
- **Le rapport de branche**, centré sur les ressources humaines et répondant à une obligation légale des branches professionnelles, est nécessaire à la négociation de la Convention collective. Il est également utile aux SSTI pour gérer leurs effectifs, mettre en place une GPEC et répondre aux obligations des accords de branche.



Ces deux rapports font l'objet de synthèses régionales, réalisées par Présanse et disponibles sur la plateforme Qualios. Afin de permettre aux associations régionales de produire des données correspondant à des demandes spécifiques à la région, mais aussi pour dynamiser la collecte des données au niveau régional, Présanse a initié la mise en place d'un réseau de correspondants statistiques dans les régions.

En complément de ces études, le pôle statistique de Présanse répond aux demandes de ses adhérents. En 2022/2023, les principaux travaux réalisés ont été les suivants :

- **L'alimentation des réflexions de la Délégation Patronale** : évolution des indicateurs économiques généraux (inflation, salaires...), simulation d'évolution de la masse salariale...
- **1 Enquête Flash** en novembre 2022 sur les augmentations générales de 2021

## Animer le partage de pratiques (activité du pôle médico-technique)

Le Pôle Médico-Technique de Présanse a pour objet de :

- Produire ou coordonner des productions d'information en Santé au travail, informer et communiquer.
- Développer la recherche appliquée en Santé au travail.
- Favoriser l'émergence de bonnes pratiques en Santé au travail.
- Participer à l'identification, au partage et à la valorisation des actions de prévention réalisées par des SPSTI.
- Eclairer les choix du Conseil d'Administration et les positions de la profession en général.
- Analyser les évolutions réglementaires et législatives sur les aspects médicaux, techniques, éthiques, et collaboratifs.
- Assurer une veille scientifique.
- Repérer et solliciter les acteurs de terrain susceptibles de participer à l'action scientifique de Présanse.
- Animer le réseau des médecins « *relais* ».
- Représenter Présanse sur le plan médico-technique au sein de son réseau (Ministère, DGT, ANSES, INRS, CNAM, HAS, ANACT, Santé Publique France, SFST, CNOM, ...) et travailler les liens institutionnels avec les autres acteurs de la prévention.
- Conseiller une vision prospective en Santé au travail.

Il est constitué de deux personnes qui fonctionnent en collaboration pluridisciplinaire au sein de groupes de travail constitués.

A la croisée de la connaissance scientifique, réglementaire et de l'expérience et des retours de terrain, le Médecin-Conseil émet des avis sur les différents sujets en cours de traitement auprès de la Présidence, du Conseil d'Administration, de la Direction, des autres pôles, des adhérents directement ou de leurs personnels, mais aussi auprès des partenaires ou tutelles.

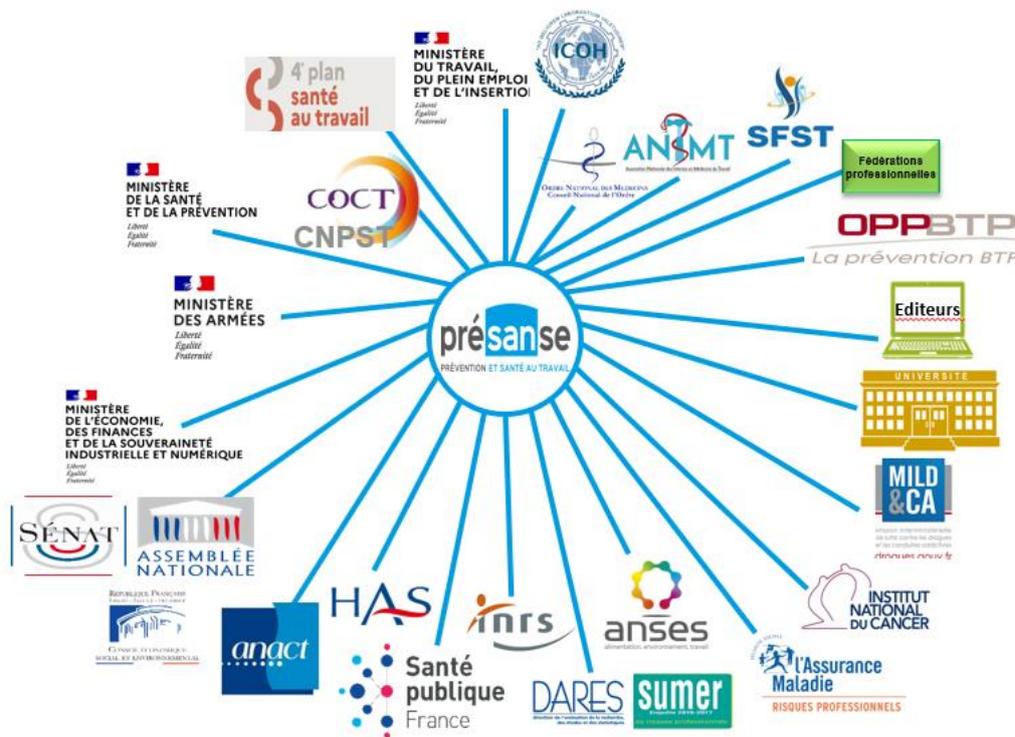
Les thématiques s'organisent autour :

- des expositions professionnelles,
- des effets sur la santé,
- des modalités de prévention,
- de la méthodologie de mise en œuvre,
- de la connaissance des métiers des salariés suivis,
- de la faisabilité de réalisation des pratiques professionnelles (techniques, éthiques, réglementaires),
- de l'attractivité et du recrutement de médecins notamment,
- ...

L'activité du Pôle Médico-Technique de Présanse peut être décomposée en quatre grands axes :

- le pilotage et l'animation de projets,
- la participation à des projets externes,
- la production et la diffusion d'informations médico-techniques,
- la mise en visibilité et l'organisation d'évènements.

Présanse, notamment via son Médecin-Conseil, est présent dans de nombreux organismes et institutions scientifiques œuvrant dans le champ de la Santé au travail à l'échelle nationale. Ces relations ont un impact en termes d'influence du réseau Présanse, de prise en compte de son expertise et de diffusion des retours de terrain des SPSTI vers l'environnement national. Ainsi, le Médecin-Conseil de Présanse est membre d'un certain nombre de ces institutions et des relations partenariales sont mises en place avec ces différentes structures (Ministères, DGT, CNAM, ANSES, INRS, SFST, ...).



Le Médecin-Conseil de Présanse co-anime également la Commission Système d'Information (CSI) et les travaux d'élaboration et de mise à jour des Thésaurus Harmonisés partagés par la profession. Au cours de cette période 2021-2022, la CSI a mené un projet de schéma directeur du développement des systèmes d'information des SPSTI avec l'appui de cabinets de consultants. Ainsi, un état des lieux de l'existant a été réalisé, à partir duquel une vision cible et des scénarios envisageables ont pu être investigués. Deux de ces scénarios ont par la suite fait l'objet d'une étude plus approfondie.

De leur côté, les Groupes Thésaurus ont œuvré, en sus de la version 2023 des Thésaurus Harmonisés, à la création et la mise à disposition des SPSTI et de leurs personnels d'aides à la saisie (sous-main, guide, index par qualification des libellés, classement en fonction des arborescences, combinatoires types d'actions en milieu de travail, ...), pour les versions 2022 et 2023 desdits Thésaurus.

Géré par le Pôle Médico-Technique de Présanse, le département Action Scientifique en Milieu de Travail (ASMT) a pour objet de promouvoir la recherche scientifique en Santé au travail à partir des pratiques quotidiennes et de relayer les bonnes pratiques et l'expertise Santé travail. Aujourd'hui, quatre groupes de travail composés de médecins du travail d'épidémiologistes, d'ergonomes, de toxicologues, de psychologues du travail, d'infirmières et autres préventeurs venant pour la plupart de Services interentreprises, le constituent. Il s'agit des Groupes ASMT Fiches Médico-Professionnelles (FMP) et Toxicologie, d'un Groupe Usage de la donnée et éthique et, depuis 2020, d'une nouvelle entité, le Groupe Prévention des conduites addictives. Un nouveau Groupe « Pratiques infirmiers » est en cours de constitution. Ces groupes s'attachent à concevoir des outils concrets utiles au quotidien, permettant de favoriser les bonnes pratiques (aide au DUERP/FE, ordonnances de prévention, ... (ASMT FMP), veille toxicologique et production d'un guide sur la métrologie/biométrologie en SPSTI (ASMT Toxicologie), état des lieux des supports et documents sur les addictions (Groupe Prévention des conduites addictives), ...).

Outre ces groupes pérennes, au cours de cette période, des travaux ont été entrepris avec des personnels des SPSTI afin de réfléchir collégialement pour produire des aides et documents sur des thématiques d'actualité en lien avec la loi du 2 août 2021 (périodicité et organisation des visites, organisation de la cellule PDP, visite de fin carrière, ...).

Par ailleurs, les évolutions réglementaires et les avancées scientifiques dans le secteur de la Santé au travail engendrent un nécessaire besoin, pour les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires des SPSTI, de se tenir régulièrement informés. A ce titre, un réseau de Médecins-Relais des Services a été constitué et est destinataire des informations et documents produits ou relayés par Présanse.

Parallèlement en 2021-2022, un réseau de référents Thésaurus, à la fois régionaux et des SPSTI, a été mis en place afin de favoriser l'utilisation des Thésaurus Harmonisés et de permettre leur évolution en fonction des besoins et attentes des utilisateurs.

Une mise en visibilité des actions et supports produits, de même que les pratiques des Services, est faite, auprès des adhérents, lors des différents événements organisés par Présanse.

## Proposer une communication partagée sur l'offre socle de services (Activité du pôle et de la commission communication)

Dans les suites de la publication de la loi du 2 août 2021 et des décrets d'application en 2022, Présanse a livré un motion-design « Réforme » dès mars 2022, puis élaboré progressivement en collaboration avec la commission communication et ses représentants de chaque région un ensemble de fiches « offres » :

- 19 fiches, classées sur 2 types d'action (suivi individuel ou prévention des risques professionnels, plus une indication relative à la PDP si concerné)
- Personnalisables: les SPSTI peuvent y ajouter leur logo, et un texte spécifique à leur structure au verso
- Infographie de synthèse multi-formats
- Brochure réunissant l'ensemble

### Assurer le suivi individuel de l'état de santé

Nom du service	Statut
La visite d'embauche : VIP ou examen médical d'aptitude	Validé
Suivi périodique de l'état de santé du travailleur	Validé
Visite à la demande	Validé
Visite de reprise après un arrêt de travail	Validé
Visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail	Validé
Participation au rendez-vous de liaison entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail	Validé
Participation aux campagnes de vaccination	Validé
Visite de mi-carrière	Validé
Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière	Validé

### Prévenir les risques professionnels

Nom du service	Statut
Création et mise à jour de la fiche d'entreprise	Validé
Aide à l'élaboration du DUERP	Validé
Etude d'un poste de travail	Validé
Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels	Validé
Réalisation d'études métrologiques	Validé
Risque chimique : analyse des fiches de données de sécurité (FDS)	Validé
Intervention suite à un événement grave	Validé
Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux (RPS)	Validé
Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle	Validé
Participation aux réunions des IRP traitant des sujets Sécurité et Santé au Travail (CSE, CSSCT)	Validé

## Campagne de communication partagée sur l'offre

- Pour valoriser l'offre socle de service
- Promouvoir et valoriser l'action des SPSTI
- Multi-cibles : salariés, employeurs, cibles professionnelles spécifiques, indépendants...



## De nouvelles Rencontres Santé-Travail

Une édition 2023 avec toujours deux volets (régional et national) au format hybride :

- De nombreux formats sur le terrain (ateliers interactifs, visites avec camion du SPSTI, escape-games, ciné-débat...).
- Des actions au niveau des SPSTI mais aussi des régions, occasion de collaborations régionales (webinaires sur offre socle)
- Une semaine au lieu d'une journée (20 – 24 mars 2023)
- Un thème imposé par l'actualité et une déclinaison des 3 pans de l'offre socle.
- Une série de reportages tournés dans plusieurs régions et montés pour 1<sup>ère</sup> diffusion lors de l'événement national le jeudi 23 mars.
- Une plateforme commune prise en charge par Présanse pour rassembler sur un même lien tous les webinaires et contenus des participants, donc des contenus exploitables pour la suite.

**Au total, 145 événements, 92 en présentiel, 53 digitaux, et 11 régions mobilisées.**

Un événement national sous forme d'émission de plateau diffusée en direct sur internet et LT sur les réseaux sociaux a également eu lieu. Son Introduction a été assurée par le président Maurice Plaisant, et l'ouverture a été faite sur l'intervention de Mme Hafid pour la DGT.

- 3 séquences sur les 3 pans de l'offre : prévention des risques pro, suivi individuel, PDP
- En présence de chefs d'atelier, ergonomes, médecin du travail, infirmière en santé au travail, employeurs...
- Rappels des chiffres clés de la branche en inter-séquences
- Replay intégral et découpé par séquences disponible sur Presanse.fr

### Assurer la mission de veille et d'information

Le pôle communication continue d'assurer la production de supports d'information, web et papier, permettant le suivi de toutes les actions et activités de Présanse et du réseau ainsi que l'actualité santé-travail au sens large, en privilégiant toute information impactant l'activité des SPSTI.

- *Informations mensuelles : 11 x 16 pages*
- *200 articles environ*
- *Refonte de la base de données « articles IM » qui permet de retrouver la totalité de ces articles classés par date et thème*
- *5 Commissions d'études avec des intervenants dédiés sur plusieurs matinées techniques (DGT...)*
- *Travail sur l'accessibilité du site*
- **Newsletter bimensuelle : 22 numéros**  
**Plus de 75 informations poussées par flash mails**

#### **Site Web :**

*+ de 100 actualités ajoutées ou mises à jour en 2022*

*+ de 60 ressources ajoutées ou mises à jour en 2022*

#### **Twitter**

*Plus de 200 tweets en 2022 + RT / partage*

*LT très suivi des JST 2022*

*LT des Rencontres Santé-Travail 2023*

*Twitter.com/presanse*

#### **LinkedIn**

*Lancement au moment de l'entrée en application de la Réforme*

*Partage des outils de communication réforme*

*Relai des publications des SPSTI et curation de contenus ST*

*Création de contenus spécifiques pour ce réseau*  
<https://www.linkedin.com/company/presanse-national>

*Des visites et interactions en forte croissance sur les 2 plateformes, qui renforcent la visibilité et communication des SPSTI au sein du réseau*

Suite à l'enquête de besoins, a été confirmée la nécessité de mettre à jour le site et de repenser l'accès aux contenus :

- Audit réalisé sur un échantillon d'utilisateurs (adhérents, équipe, codeurs...)
- Commande d'une série de modifications et nouveautés pour le site

Mise en fonction d'un premier « paquet » de modifications pour Presanse.fr :

- Refonte de la page d'accueil
- Réorganisation des actualités et ressources
- Mise en valeur des contenus et de l'espace adhérents
- Travail sur l'algorithme et la présentation du moteur de recherche

## 4. VOTE DES RESOLUTIONS

### Résolution n° 1 :

#### Adoption des procès-verbaux de l'AGO du 9 juin 2022 et du 14 décembre 2022

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'AGO du 9 juin 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 307
- Voix contre 0
- Abstentions 20

**Approuvée avec 93,88% des voix**

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'AGE du 14 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 305
- Voix contre 0
- Abstentions 22

**Approuvée avec 93,27% des voix**

### Résolution n° 2 :

#### Examen et approbation des comptes annuels

Après audition :

- Du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2022,
- Du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2022,
- Et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale approuve :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 314
- Voix contre 0
- Abstentions 13

**Approuvée avec 96,02 % des voix**

### Résolution n° 3 :

#### Affectation du résultat

Après audition :

- Du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2022,
- Du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2022,
- Et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice, soit **139 400,86 €** à la réserve générale dont le montant est ainsi porté à **1 600 808,35 €**.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 314
- Voix contre 0
- Abstentions 13

**Approuvée avec 96,02 % des voix**

### Résolution n° 4 :

#### Examen et approbation des conventions réglementées

Après audition :

- Du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,

L'Assemblée Générale approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 314
- Voix contre 0
- Abstentions 13

**Approuvée avec 96,02% des voix**

## PROJET DE BUDGET POUR 2023 ET FIXATION DES TAUX DE COTISATIONS

### Résolution n° 5 :

#### Projet de budget pour 2023 et fixation des taux de cotisations

Afin de mener à bien les missions confiées par le CA et l'AG, Présanse a présenté au CA le projet de budget 2023.

Ce projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

Après audition du projet débats, de budget pour 2023, ainsi que des informations et précisions fournies lors des débats, l'Assemblée Générale :

1. Approuve le projet de budget pour 2023,

2. **Décide d'augmenter** les différents taux de cotisations pour 2023, comme suit :

- Cotisation fixe par SSTI : 1000 €
- Cotisation par salarié :
  - Pour la tranche d'effectifs suivis  $\leq$  150 000 :  
+ 4 % soit 0,2002 €
  - Pour la tranche d'effectifs suivis  $>$  150 000 :  
+ 6 % soit 0,0626 €

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 300
- Voix contre 22
- Abstentions 5

**Approuvée avec 91,74 % des voix**

**Membres correspondants, hors FFB et SPSTI du BTP (Art.4) :**  
1000 €

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 304
- Voix contre 9
- Abstentions 14

**Approuvée avec 92,97 % des voix**

**Membre correspondant FFB : 23 594 €**

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 310
- Voix contre 9
- Abstentions 8

**Approuvée avec 94,80 % des voix**

**Membre correspondant SPSTI BTP (à titre exceptionnel pour 2023) : 0 €**

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 313
- Voix contre 14
- Abstentions 0

**Approuvée avec 95,72 % des voix**

## ORIENTATIONS DE PRÉSANSE

### Résolution n° 6 :

#### Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

- Sur la base du décret, stabiliser et déployer l'offre socle pour qu'elle soit lisible et cohérente pour les adhérents et leurs salariés.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 314
- Voix contre 9
- Abstentions 4

**Approuvée avec 96,02 % des voix**

- Accompagner les SPSTI dans leur certification.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 314
- Voix contre 9
- Abstentions 4

**Approuvée avec 96,02 % des voix**

- Mettre en place au sein du réseau une démarche de mutualisation des pratiques, méthodes et outils, afin de permettre aux Services intéressés de les utiliser pour faciliter/accélérer la délivrance de leur offre socle et la préparation de leur certification.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 309
- Voix contre 9
- Abstentions 9

**Approuvée avec 94,50 % des voix**

- Permettre à chaque SPSTI de choisir et mettre en œuvre un système d'information adapté aux enjeux de la réforme (fonctionnalités, sécurité et interopérabilité).

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 309
- Voix contre 14
- Abstentions 4

#### **Approuvée avec 94,50 % des voix**

- Disposer d'un tableau de bord national permettant de rendre compte auprès des partenaires sociaux et des pouvoirs publics de notre capacité collective à délivrer l'offre socle et à assurer nos missions.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 309
- Voix contre 9
- Abstentions 9

#### **Approuvée avec 94,50 % des voix**

- Identifier les modalités communes de facturation qui rendront plus compréhensibles et cohérentes les cotisations.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 314
- Voix contre 9
- Abstentions 4

#### **Approuvée avec 96,02 % des voix**

- Lutter contre la pénurie de médecins du travail en :
  - Améliorant l'utilisation du temps médical dont nous disposons à travers l'optimisation de nos organisations et des modes de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires.
  - Améliorant l'attractivité de notre secteur d'activité afin de susciter plus de vocations « santé au travail dans l'interentreprise » auprès des futurs médecins.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 309
- Voix contre 9
- Abstentions 9

#### **Approuvée avec 94,50 % des voix**

- Développer une GEPP de branche pour répondre aux besoins des Services et aux enjeux de la réforme et, par conséquent, adapter la classification des emplois de la branche.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 314
- Voix contre 9
- Abstentions 4

#### **Approuvée avec 96,02 % des voix**

*\*Principe de subsidiarité :  
une action ne doit être  
traitée à l'échelon  
« supra » que si l'échelon  
« infra » ne peut pas  
l'effectuer ou peut  
l'effectuer de manière  
moins efficace.*

- Faire évoluer nos modes de coopération, pour que les Services, les associations régionales et l'association nationale Présanse, dans le respect du principe de subsidiarité\*, contribuent pleinement à ce que notre action collective soit cohérente et utile à chacun.

*Cette résolution, mise aux voix, recueille :*

- Voix pour 311
- Voix contre 12
- Abstentions 4

**Approuvée avec 95,11 % des voix**

PROJET

PROJET